

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

MARDI 28 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 34 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Conseil :

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale par intérim
Maurice Gallant, directeur adjoint aux Services communautaires et agent d'information en chef
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Don Fitzgerald, directeur général, Initiatives stratégiques
Michelle Brzak, avocate municipale
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales
Joe Lumsdon, gestionnaire – Ressources humaines
Pat Tapp, coordonnateur des avantages – Ressources humaines

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbaton des procès-
verbaux

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du lundi 26 juillet 2010, du lundi 9 août 2010 et du lundi 23 août 2010 soient adoptés dans la forme présentée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

25 ANNÉES DE SERVICE (DALE KENNEDY)

Monsieur le maire rend hommage à Dale Kennedy, et exprime combien le personnel municipal a eu plaisir à travailler quotidiennement avec Dale. Monsieur le maire offre à M. Kennedy un certificat encadré, une montre en or et une épinglette en étain.

25 années de service (Dale Kennedy)

SEMAINE DES CADETS DE FREDERICTON

Le major Bob MacKay du Détachement de cadets N.-B./Î.-P.-É. et de la BFC Gagetown présente un bref historique du mouvement des cadets à Fredericton. Le programme a vu le jour en 1909, alors qu'en général des professeurs d'éducation physique donnaient les cours dans le cadre du programme cadet.

Semaine des cadets de Fredericton

L'adjutant de deuxième classe Christopher Davis et l'adjutant Jeremy Roy assistent aussi à la réunion avec le major MacKay.

PROCLAMATION

Monsieur le maire Brad Woodside lit la proclamation suivante :

Proclamation

SEMAINE DES CADETS DE FREDERICTON

ATTENDU QUE le Mouvement des cadets du Canada offre gratuitement aux jeunes de tout le Canada un programme dynamique et structuré;

QUE les quatre organisations de cadets de Fredericton – le corps de cadets de la Marine royale du Canada 130, le Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 242, le Corps de Cadets Royaux de l'Armée Canadienne 1541, et l'Escadron des cadets de l'Aviation royale du Canada 333 – ont favorisé le développement de nos jeunes;

QUE les cadets de Fredericton poursuivent leurs activités en tant que membres responsables de notre communauté;

QUE la Ville de Fredericton souhaite montrer que les citoyens tiennent en haute estime les organisations de cadets du Canada;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **la période du 26 septembre au 2 octobre**

2010 Semaine annuelle des cadets de Fredericton dans la ville, et presse les citoyens, organismes et organisations souhaitant prendre part à l'événement d'appuyer les organisations de cadets de Fredericton.

PRIX DU MAIRE DE FREDERICTON POUR L'ENVIRONNEMENT

Prix du maire de Fredericton pour l'environnement

Everett's Car Care et S/S Tire reçoivent chacun un prix du maire pour l'environnement, en reconnaissance de leurs efforts pour s'assurer que les activités de leur entreprise n'aient pas de répercussions néfastes pour l'eau potable de Fredericton.

C'est Dwight, Matthew et Ryan Everett qui reçoivent le prix au nom d'Everett's Car Care.

Shane Sutherland a accepté le prix au nom de S/S Tire.

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLER LA CIRCULATION : ÉLIMINER LE SENS UNIQUE POUR LE TRONÇON DE LA RUE QUEEN ENTRE ST. JOHN ET REGENT

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à régler la circulation : éliminer le sens unique pour le tronçon de la rue Queen entre St. John et Regent

Note de service du personnel municipal

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal soit saisi de la note de service préparée par le personnel. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.43

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que l'arrêté n° T-1.43, sur la réglementation de la circulation, soit lu en entier.

Lecture de l'arrêté n° T-1.43 en entier

À ce sujet, les membres du conseil donnent à tour de rôle leur point de vue sur la modification d'arrêté proposée, qui ferait de la rue Queen une voie de circulation à double sens entre les rues St. John et Regent.

La majorité des conseillers sont d'avis que le temps joue en faveur du conseil, et selon l'achèvement de la construction de l'hôtel et du centre des congrès, on pourrait revoir cette question ultérieurement.

La motion initiale est mise au vote et déclarée REJETÉE SANS UNANIMITÉ; le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers Bruce Grandy, Stephen Chase, Marilyn Kerton, David Kelly, Jordan Graham, Eric Megarity, Mike O'Brien, Tony Whalen et Stephen Kelly ayant voté contre.

L'arrêté n° T-1.43 est lu en entier et est joint aux présentes comme **Appendice 1.**

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° A-5, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Le conseiller Mike O'Brien, président du Comité des finances et de l'administration, présente un bref historique de la manière dont l'indexation pour les employés municipaux a été établie à Fredericton, et expose quelques points importants concernant le déficit actuel du régime.

Présentation PowerPoint au nom du personnel municipal

Wade Kierstead, président du SCFP section locale 3864, et Kathy Edwards, sergent d'armes du SCFP section locale 3864, parlent au nom du personnel municipal et donnent une présentation PowerPoint au sujet de l'*indexation du régime de pension du personnel municipal de Fredericton.*

Paul Duxbury, propriétaire de l'entreprise K. Paul Duxbury Actuarial Consulting Services établie à Cambridge, en Ontario, collabore à la présentation.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE REQUÊTE EN VUE D'UNE RÉVISION (MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° A-5, ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE FREDERICTON) – CONSEILLÈRE MARILYN KERTON

Je tiens à vous prévenir que, le mardi 12 octobre 2010, je proposerai une motion visant à reconsidérer la résolution du conseil municipal adoptée le 13 septembre 2010 suivante : IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la préparation d'un arrêté visant à modifier l'annexe « A » de l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, de façon à supprimer l'indexation des prestations de retraite, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Modification de l'arrêté n° - 5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton

Présentation PowerPoint au nom du personnel municipal

Signification de l'avis de requête en vue d'une révision (Modification de l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton) – Conseillère Marilyn Kerton

DÉPÔT DE MOTION – PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURE

Dépôt de motion – Première et deuxième lecture

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit déposé l'arrêté n° A-5.7 visant à modifier l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, en première et deuxième lecture. **ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ**; le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers Jordan Graham et Mike O'Brien ayant voté contre.

Sur l'ordre de monsieur le maire Brad Woodside, la séance est ajournée à 21 h 17.

La séance reprend à 21 h 30.

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 959, PROMENADE BROOKSIDE (ROBERT ET BRENDA KIERSTEAD)

Audience publique – Rezonage – 959, promenade Brookside (Robert et Brenda Kierstead)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à modifier le zonage du terrain sis au 959, promenade Brookside de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle trois (R-3), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.717

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.717, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.717

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.717 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.717

AMBASSADEUR DU PROGRAMME EN MOUVEMENT

Wayne Tallon, directeur des services communautaires, Michelle Horncastle, gestionnaire de la Division des loisirs, et Kate Baird, agente des loisirs, donnent une présentation PowerPoint sur le programme « en mouvement ».

Le programme *en mouvement* constitue une stratégie de promotion de la santé par l'activité physique et une alimentation saine visant à améliorer la santé des Néo-Brunswickois.

Monsieur le maire est nommé ambassadeur du programme *en mouvement* pour la grande région de Fredericton, et reçoit une estampe encadrée.

Ambassadeur du programme
« en mouvement »

PROCLAMATIONS

Monsieur le maire lit les proclamations suivantes :

Proclamations

SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

ATTENDU QUE plus de six millions de Canadiens souffriront d'une forme de maladie mentale au cours de leur vie, ce qui entraîne des pertes annuelles de plus de 30 milliards de dollars pour l'économie canadienne ainsi qu'une détresse humaine incommensurable;

QUE les gouvernements municipaux ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé mentale et la réduction de la stigmatisation associée aux maladies mentales;

QUE les communautés, entreprises et organisations partout au Canada sont déterminées à travailler de concert pour sensibiliser la population sur ces questions durant la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame la période du **3 au 9 octobre 2010** **Semaine de sensibilisation aux maladies mentales**.

Semaine de sensibilisation
aux maladies mentales

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

ATTENDU QUE le district scolaire 18 et tous les gens de Fredericton ont à cœur la sécurité de leurs enfants, qu'ils considèrent comme ce qu'ils ont de plus précieux;

QUE les écoles fournissent aux enfants toutes les mesures de sécurité possibles tant à l'école que sur son chemin;

Semaine de la sécurité à
l'école

QUE les consignes et habitudes de sécurité sont régulièrement passées en revue avec les élèves en tant que partie intégrante d'un milieu d'apprentissage sûr.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente la période du **30 septembre au 6 octobre 2010 Semaine de la sécurité dans les écoles** à Fredericton et presse la population de la région de l'appuyer.

MOIS DE SENSIBILISATION AUX TUMEURS CÉRÉBRALES

Mois de sensibilisation aux tumeurs cérébrales

ATTENDU QUE les causes et le remède des tumeurs cérébrales sont encore inconnus, et que la détection et le traitement précoces sont cruciaux pour la survie à cette maladie dévastatrice;

QUE l'information dont nous disposons indique, chaque année, que plus de 10 000 diagnostics de tumeurs cérébrales primaires et secondaires sont établis chez les enfants et les adultes canadiens;

QUE les tumeurs cérébrales touchent des gens de tous âges de la naissance à la vieillesse, et de tous milieux socio-économiques et de tous horizons;

QUE les tumeurs cérébrales constituent la cause la plus commune de cancer solide chez enfants et adultes;

QUE la mission de la Fondation canadienne sur les tumeurs cérébrales est de joindre tous les Canadiens atteints d'une tumeur au cerveau grâce au soutien, à la sensibilisation, à l'information et à la recherche;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton proclame **octobre 2010, Mois de sensibilisation aux tumeurs cérébrales**.

MARCHE POUR DES RÊVES

Marche pour des rêves

Réception d'une demande d'approbation de Victoria Kean visant la tenue de l'édition annuelle de la Marche pour des rêves, le 16 octobre 2010.

Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation rêves d'enfants – section Nouveau-Brunswick la permission de tenir l'édition annuelle de la Marche pour des rêves, le samedi 16 octobre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le maire adjoint Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR AU MONUMENT DE L'AFGHANISTAN

Cérémonie du souvenir au monument de l'Afghanistan

Réception d'une demande de permission de James Michaud-Little visant la tenue de la Cérémonie du souvenir au monument de l'Afghanistan le 17 octobre 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Légion royale canadienne, filiale n° 4 de Fredericton, la permission de tenir une cérémonie du souvenir au monument de l'Afghanistan, le dimanche 17 octobre 2010 à 16 h, sous réserve de l'assistance policière et de la fermeture partielle de la rue Queen directement devant le bâtiment de la Légion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉFILÉ EN UNIFORME DE LA CONFÉRENCE DES FEMMES POLICIÈRES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Défilé en uniforme de la Conférence des Femmes policières des provinces de l'Atlantique

Réception d'une demande d'approbation de Joan Harty visant la tenue d'un défilé et d'une cérémonie du souvenir le 20 octobre 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée aux participants de la Conférence des Femmes policières des provinces de l'Atlantique la permission de tenir, le mercredi 20 octobre 2010 à 16 h, un défilé et une cérémonie du souvenir, sous réserve d'une escorte policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURSE DE LITS DE LA MAISON NEVILLE-JONES 2010

Réception d'une demande d'approbation de John Bailey et Kate Van Rooyen visant la tenue de la 18^e édition annuelle de la Course de lits, les 22 et 23 octobre 2010.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Maison Neville/Jones, UNB, la permission de tenir la 18^e édition annuelle de la Course de lits au profit de la maison Women in Transition Inc., le vendredi 22 octobre et le samedi 23 octobre 2010, sous réserve de l'escorte de la police ou de la GRC sur tout le trajet et du respect des recommandations du personnel ainsi que du plan de sécurité présenté avec la demande d'activité spéciale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10^e ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Réception d'une demande d'approbation de Nancy J. Hartling visant la tenue de la marche des femmes le 22 octobre 2010.

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation Muriel McQueen Fergusson la permission de tenir la Marche des femmes le vendredi 22 octobre 2010, sur les trottoirs de la ville, de l'édifice de l'Assemblée législative à l'hôtel Delta, pour souligner le 10^e anniversaire de la Marche mondiale des femmes, sous réserve d'une escorte policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Course de lits de la Maison Neville-Jones 2010

10^e anniversaire de la Marche mondiale des femmes

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.714 – 214, chemin Dunn's Crossing (City of Fredericton)
2. Arrêté n° Z-2.715 – 135, promenade Riverside (Philip Gyuk/604534 NB Ltd.)
3. Arrêté n° Z-2.717 – Rezonage – 959, promenade Brookside (Robert et Brenda Kierstead)
4. Arrêté n° Z-2.718 – 513, rue Union (Loyal Taxi Ltd.)
5. Arrêté n° Z-2.720 – 880, 884 et 888, chemin Hanwell (J.A. Properties Corp.)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE – 1823, CH. LINCOLN (ANDREI MASTER TAILORS)

Rezonage – 1823, ch. Lincoln
(Andrei Master Tailors)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 16 septembre 2010, concernant une demande d'Andrei Master Tailors, visant le rezonage du terrain sis au 1823, chemin Lincoln, de zone résidentielle 2 (R-2) à zone route commerciale (H.C.), ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE ATTENDU QUE pendant la séance du 28 septembre 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage du terrain sis au 1823, chemin Lincoln, de zone résidentielle 2 (R-2) à zone route commerciale (H.C.) afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial pour loger une entreprise de confection de vêtements sur

mesure, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

REZONAGE – 205, CH. FLEMMING (CITY OF FREDERICTON)

Rezonage – 205, ch. Fleming (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 16 septembre 2010, concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue de rezoner une partie du terrain du 205, chemin Fleming de zone institutionnelle (I) à résidentielle trois (R-3), ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE, ATTENDU QU'à la séance du 28 septembre 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage d'une parcelle de terrain au 205, chemin Fleming de zone de services collectifs (I) à résidentielle trois (R-3), de façon à créer une parcelle résidentielle à exploiter, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le

conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 700, CHEMIN FOREST HILL (TERRAIN GROUP/KILLAM PROPERTIES INC.)

Rezoning et lotissement – 700, chemin Forest Hill (Terrain Group/Killam Properties Inc.)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 16 septembre 2010, concernant une demande de Terrain Group visant à rezoner le terrain sis au 700, chemin Forest Hill de zone résidentielle huit (R-8) à résidentielle neuf (R-9), en vue de créer une (1) parcelle constructible ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE, ATTENDU QUE, durant la séance du 28 septembre 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton en vue du rezonage de zone résidentielle huit (R-8) à zone résidentielle neuf (R-9) du terrain sis au 700, chemin Forest Hill) visant à permettre la construction d'un immeuble d'habitation de 7 étages et de 111 appartements, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 octobre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 4.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 2785, CH. WOODSTOCK (DONALD FOWLER)

Réapprobation de lotissement – 2785, chemin Woodstock (Donald Fowler)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit pris en argent le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de visant à créer une (1) nouvelle parcelle résidentielle constructible zonée R-2 au 2785, ch. Woodstock.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : ZONE CÉDEZ TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION PROMENADE BROOKSIDE – RUE REYNOLDS STREET/WEST HILLS CROSSING

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation : zone Cédez toutes directions à l'intersection promenade Brookside - rue Reynolds Street/West Hills Crossing

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, en vue de créer un rond-point à l'intersection promenade Brookside – rue Reynolds Street/West Hills Crossing.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION - INSTALLATIONS DES FEUX DE CIRCULATION

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation – Installations des feux de circulation

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin d'ajouter la mention des feux de circulation suivants à l'article 21 de l'arrêté n° T-1 :

1. Promenade Kimble, angle des bretelles de raccordement boul. Allison/route 7 (route Vanier)
2. Rue Westmorland, angle rue George
3. Chemin Forest Hill, angle des bretelles de raccordement cour Forest Acres/route 8
4. Rue Queen, angle rue St. John (en construction)
5. Rue King, angle rue St. John (en construction)
6. Rue Union, angle place Devon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE DU GRAND FREDERICTON**

Nomination au conseil d'administration – Autorité aéroportuaire du Grand Fredericton

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller Bruce Grandy **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton appuie la nomination de M. William J. Matthews en tant que représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'Autorité aéroportuaire du Grand Fredericton, pour un mandat de trois années se terminant le 30 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL – 60,
AVENUE EATMAN (QUARTIER 6)**

Proposition de vente d'un terrain municipal – 60, avenue Eatman (quartier 6)

Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le lotissement et la cession d'une partie d'environ 209 m² (±55,83 m² et ±153,17 m²) du terrain municipal sis au 60, avenue Eatman, soit le NID 01558733, à Habitat for Humanity Fredericton Area Inc., gratuitement, sous réserve des taxes, rajustements et conditions

applicables; en échange, la Ville acquerra une partie d'environ 55,83 m² du terrain adjacent situé au 58, avenue Eatman, soit le NID 01557271, en vue de l'ajouter au droit de passage public;

QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-64 – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET NETTOYAGE PRINTANIER DU GARAGE DE FREDERICK SQUARE

Appel d'offres T10-64
adjudé à C.W. Guthrie &
Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-64 – Déneigement, déglacage et nettoyage printanier du garage de Frederick Square, à *C.W. Guthrie & Sons Ltd.*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, pour une période de deux (2) années, soit du 15 novembre 2010 au 15 avril 2011, au prix soumissionné de 23 919,84 \$, TVH comprise, et du 15 novembre 2011 au 15 avril 2012, au prix soumissionné de 24 398,24 \$, TVH comprise, pour un prix total soumissionné de 48 318,08 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-66 – DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET NETTOYAGE PRINTANIER DU GARAGE DE LA RUE BRUNSWICK

Appel d'offres T10-66 –
contrat adjudé à Roherty
Property Care Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-66 – Déneigement, déglacage et nettoyage printanier du garage de la rue Brunswick, à *Roherty Property Care Ltd.*, moins-disant soumissionnaire répondant aux spécifications, pour une période de deux (2) ans, soit du 15 novembre 2010 au 15 avril 2011, au prix soumissionné de 16 498,00 \$, TVH comprise, et du 15 novembre 2011 au 15 avril 2012, au prix soumissionné de 16 950,00 \$, TVH comprise, pour un prix total soumissionné de 33 448,00 \$, TVH

comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE D'UNE SOUFFLEUSE DE DÉMONSTRATION SNOQUIP XX51 SUPERDUTY AVEC PATINS DE BORDURE EN OPTION – PARC AUTOMOBILE

Achat en source unique d'une souffeuse de démonstration Snoquip – contrat adjugé à Saunders Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que l'achat en source unique d'une souffeuse de démonstration Snoquip XX51 Superduty avec patins de bordure en option – Parc automobile; soit adjugé à Saunders Equipment Ltd., au coût d'achat total de 22 270,04 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q28-10 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU PARC-AUTOS THE TANNERY (RUE KING, FREDERICTON)

Adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q28-10 à Admiral Building Maintenance Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q28-10 – Déneigement salage et sablage au parc-autos The Tannery (rue King, Fredericton) à *Admiral Building Maintenance Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, prolongation d'une année, du 15 novembre 2010 au 15 avril 2011, au prix total proposé de 5424 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

Demande de financement de la Corporation de financement des municipalités

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire municipale, le trésorier municipal par intérim ou le maire à émettre une obligation de la municipalité de Fredericton, dont le capital totalise 11 000 000 \$, pour la vendre à la Corporation de financement des municipalités selon les conditions recommandées;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la municipalité de Fredericton accepte d'émettre des chèques postdatés au nom de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, dans la forme et au moment demandé, pour payer, capital et intérêt, l'obligation précitée;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 214, CHEMIN DUNN'S CROSSING (CITY OF FREDERICTON)

Audience publique –
Rezonage – 214, chemin
Dunn's Crossing (City of
Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant à modifier le zonage du terrain sis au 214, chemin Dunn's Crossing, de zone résidentielle sept (R-7) à résidentielle cinq (R-5), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.714

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.714, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.714

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.714, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.714

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 135, PROM. RIVERSIDE (PHILIP GYUK)

Audience publique –
Modification de zonage –
135, prom. Riverside (Philip
Gyuk)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté (Z-2) relatif au zonage de Fredericton, en ce qui touche

la zone de commerce local (L.C.) sur le terrain sis au 135, promenade Riverside.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.715

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.715, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.715

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.715, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.715

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 513, RUE UNION (LOYAL TAXI)

Audience publique –
Modification de zonage –
513, rue Union (Loyal Taxi)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone route commerciale afin de permettre l'établissement d'un garage sur le terrain sis au 513, rue Union.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.718

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE l'arrêté n° Z 2,718, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.718

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.718, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.718

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 880, CHEMIN HANWELL (J.A. PROPERTIES CORPORATION)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone industrie de service (S.I.), en vue de permettre une entreprise de services personnels, un bureau et un magasin de détail de moins de 300 m², à ajouter aux usages déjà permis sur le terrain sis aux 880, 884 et 888, chemin Hanwell, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.720

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.720, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.720, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En raison de son absence à la séance du 13 septembre 2010, au moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Scott McConaghy s'excuse et quitte la salle du conseil à 22 h 16.

ARRÊTÉ RELATIF À L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET À LA FERMETURE TEMPORAIRES DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE (COURSE À LA VIE CIBC)**Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.47**

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° L-11.47, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° L-11.47 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 5**.

Audience publique –
Modification de zonage –
880, chemin Hanwell (J.A.
Properties Corporation)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.720

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.720

Départ d'un conseiller
municipal

Arrêté relatif à l'interruption
de la circulation et à la
fermeture temporaires de la
promenade Pointe-Sainte-
Anne (Course à la vie CIBC)

Troisième lecture de l'arrêté
n° L-11.47

Lecture par numéro d'article
de l'arrêté n° L-11.47

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° L-11.47, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu en troisième lieu par titre ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Scott McConaghy regagne la salle du conseil à 22 h 17.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 22 h 18.

Secrétaire de séance: Karen Garrett

(Sgd.) Brad Woodside

(Sgd.) Brenda L. Knight

Brad Woodside,
maire

Brenda L. Knight,
secrétaire municipale